



A tous les élèves de S5-S6

NOTE CONCERNANT LES COMPOSITIONS/EXAMENS DU 1^{ER} SEMESTRE 2022-2023

1. L'école fournira tout le papier nécessaire aux examens de S5 à S6. Les élèves ne sont pas autorisés à emporter le papier utilisé pendant l'examen en dehors de la salle d'examen. Les réponses aux questions doivent être rédigées à l'encre bleue ou noire. Pas de correcteur liquide (par exemple "Tipp-Ex"), pas d'encre effaçable permis.
2. Il est interdit d'apporter des documents non autorisés dans la salle d'examen. Les élèves qui ne tiendraient pas compte de cette règle courent le risque de voir leur examen déclaré nul. Les sacs et les vêtements doivent être déposés en dehors de la salle d'examen. Les élèves ne peuvent pas se rendre près de leurs sacs et de leurs vêtements durant l'examen. Il est interdit de déposer des objets sur le sol près des tables. Les téléphones portables, les écouteurs et les montres connectées (Smart Watch) ne sont pas permis dans la salle d'examen. En outre, pour les élèves de S6, aucune montre n'est autorisée conformément au règlement du Baccalauréat.
3. Pendant les examens, il est strictement interdit de communiquer avec les autres élèves, d'échanger des objets ou papiers ou de déranger les autres élèves de quelque façon que ce soit. Toute question doit être adressée directement aux surveillants.
Toute tentative de fraude sera punie par la note 0. L'administration a le droit de considérer aussi d'autres mesures.
4. **Les élèves ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen ou à remettre leur copie avant la fin de la première période d'examen.** Les élèves qui terminent leur examen avant l'heure prévue le remettent au surveillant.

Pour les élèves de S5 et S6 :

- A la fin de l'examen, les élèves doivent quitter immédiatement le bâtiment et ne doivent pas s'attarder ou traîner près des toilettes.
 - Les élèves doivent arrêter d'écrire dès qu'un des surveillants déclare l'examen terminé.
 - Durant les 10 dernières minutes de l'examen, les candidats doivent rester assis à leurs tables jusqu'à ce que les surveillants aient rassemblé les copies. Les élèves ne doivent pas se rendre à la table des surveillants pour déposer leurs copies.
5. Les élèves ont l'autorisation de se rendre aux toilettes 1 période après le début de l'épreuve, après s'être inscrit sur le registre ad hoc.
 6. Pour les élèves de de 5^{ème} : La seule boisson autorisée pendant la durée des épreuves est de l'eau dans une bouteille en plastique. Les cannettes et les bouteilles en verre sont interdites. Il est interdit de manger pendant l'examen. Si, pour des raisons de santé, un élève doit consommer de la nourriture pendant l'examen, celle-ci doit être placée sur sa table. Les élèves sont priés de ne pas déranger leurs camarades en ouvrant des sachets de nourriture. Seuls les petits en-cas (comme les sucreries, barres de muesli, les fruits secs et aliments similaires) sont autorisés ; les surveillants peuvent confisquer certains aliments s'ils ne sont pas considérés comme appropriés.

Pour les élèves de de 6^{ème} : La seule boisson autorisée pendant la durée des épreuves est de l'eau dans une bouteille en plastique. Les cannettes et les bouteilles en verre sont interdites. Si un élève doit consommer de la nourriture pendant l'examen, celle-ci doit être placée sur sa table. Les élèves sont priés de ne pas déranger leurs camarades en ouvrant des sachets de nourriture. Seuls les petits en-cas (comme les sucreries, barres de muesli, les fruits secs et aliments similaires) sont autorisés ; les surveillants peuvent confisquer certains aliments s'ils ne sont pas considérés comme appropriés.

7. Calculatrice

Pour les élèves de 5^{ème} :

Conformément aux programmes et aux décisions prises par le Conseil Supérieur, une calculatrice non-CAS mais graphique avec les spécifications données en annexe de ce document, auxquelles répond la TI82, est le modèle effectivement recommandé par le professeur de mathématiques de notre école. Les élèves sont également autorisés à utiliser la calculatrice scientifique utilisée en S1/2/3/4 (casio fx 92 ou équivalent).

Chaque élève doit apporter sa propre calculatrice, dûment chargée. Les candidats ne sont pas autorisés à prêter ou à échanger des calculatrices pendant l'examen.

Pour les élèves de 6^{ème} :

Conformément aux programmes et aux décisions prises par le Conseil Supérieur, une calculatrice non-CAS mais éventuellement graphique avec les spécifications données en annexe de ce document, auxquelles répond la TI82, est le modèle effectivement recommandé par le professeur de mathématiques.

Chaque élève doit apporter sa propre calculatrice, dûment chargée. Les candidats ne sont pas autorisés à prêter ou à échanger des calculatrices pendant l'examen.

8. Les élèves indiqueront, en haut de chaque page de la copie d'examen,
- leur nom de famille et leur prénom
 - leur classe
 - leur cours
 - le nom du professeur du cours
9. Les élèves doivent veiller à être à l'heure ; **il ne leur sera pas accordé de temps supplémentaire en cas de retard**. Les élèves doivent arriver 30 minutes à l'avance à l'examen. Les retardataires sont admis sous réserve de l'approbation du directeur.
10. En cas d'absence pour cause de maladie, l'élève devra remettre un certificat médical au conseiller d'éducation de l'année au plus tard le lendemain. Il sera informé par le conseiller d'éducation quant à l'épreuve (aux épreuves) de remplacement organisée(s) à son intention. Les examens de repêchage auront lieu durant la première semaine de janvier.
Toute absence injustifiée sera sanctionnée par la note 0.

Il est rappelé aux élèves qu'ils doivent assister aux cours jusqu'au 22 décembre à 13h00.



Marco Alberici
Directeur adjoint

ANNEXE

Fonctionnalités requises:

- Fonctions trigonométriques
- Exponentielle et logarithme
- Résolution d'équation(s) numérique(s)
- Statistiques à 1 et 2 variables
- Factorielles et combinaisons
- Distributions binomiales
- Distributions normales
- Fonctions: Tableau de valeurs
- Intégration numérique
- Différenciation numérique

CALENDRIER DES COMPOSITIONS - 1^{er} SEMESTRE

5^e ANNÉE

LES COMPOSITIONS ON LIEU DANS LA SALLE DES FÊTES

Examens de repêchage éventuels durant la première semaine de janvier après les vacances
Les élèves de 5^{ème} seront libres le mercredi 14 décembre 2022 après-midi à partir de 13h00.

<i>Jour</i>	<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Matière</i>	<i>Durée</i>
Jeudi	15/12/2022	8h45	L1	3 périodes
		14h00	HIS	2 périodes
Vendredi	16/12/2022	8h45	BIO	2 périodes
		11h30	GEO	2 périodes
Lundi	19/12/2022	8h45	MA6	3 périodes
		8h45	MA4	2 périodes
		14h00	LAT/ONL	2 périodes
Mardi	20/12/2022	8h45	CHI	2 périodes
		11h30	L2	2 périodes
Mercredi	21/12/2022	8h45	PHY	2 périodes
		11h30	L3	2 périodes

6^e ANNÉE

LES COMPOSITIONS ONT LIEU DANS LA SALLE DES FÊTES (SAUF ART ET MUSIQUE)

Examens de repêchage éventuels auront lieu du 15 au 22 décembre

<i>Jour</i>	<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Matière</i>	<i>Durée</i>
Lundi	05/12/2022	8h45	L1	4 périodes
		14h00	ECO	3 périodes
Mardi	06/12/2022	8h45	GE4	3 périodes
		14h00	L3	3 périodes
Mercredi	07/12/2022	8h45	PH4	4 périodes
		8h45	<i>PH2</i>	<i>2 périodes</i>
Jeudi	08/12/2022	8h45	L2	3 périodes
		14h00	CHI / ONL	3 périodes
Vendredi	09/12/2022	8h45	L1A / L2A	4 périodes
		14h00	BI4	3 périodes
Lundi	12/12/2022	8h45	MA5	4 périodes
		8h45	MA3	3 périodes
Mardi	13/12/2022	8h45	L4 / MU4	3 périodes
		14h00	HI4	3 périodes
Mercredi	14/12/2022	8h45	AR4	5 périodes
		14h00	PHY	3 périodes